

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jacqueline FROMONOT
Abdenmour BENANTAR
Yannick BLEC
Fanny CHAGNOLLAUD
Margaux COUTHERUT
Isabel DESMET

Lingying ESCALIER
Alicia FERNANDEZ
Laura FOURNIER
Marie-Nadia KARSKY
Marie-Ange MAILLET
Sofia TCHOUIKINA

ARTICLE 2 –

Mme **Jacqueline FROMONOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Guillaume DESAGULIER
Olivier BAISEZ
Clément ONIMUS
Katia GHOSN
Christine MARGUET
Rémy BETHMONT**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume DESAGULIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pascale THIBAUDEAU
Susan BALL
Anne CREMIEUX
Myriam PONGE

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale THIBAUDEAU** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Marie-Nadia KARSKY
Sebastian BARRERA GARCIA
Ons DEBBECH
Paul MURAILLE
Arnaud REGNAULD
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

M. **Arnaud REGNAULD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Claire BOURHIS-MARIOTTI
Stefanie BUCHENAU
Clément ONIMUS

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Langues et sociétés.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degré » parcours Anglais** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Anne-Claire FAUCQUEZ
Audrey FOGELS
Gwen LECOR

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Espagnol** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Julio PREMAT
Michèle ARRUE
Françoise CREMOUX

ARTICLE 2 –

M. **Julio PREMAT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE